

LAUSANNE, CAPITALE OLYMPIQUE
Demande de crédit-cadre

Préavis N° 2002/23

Lausanne, le 23 mai 2002

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un million de francs destiné à défendre et à promouvoir Lausanne en tant que capitale administrative mondiale du sport et lieu de manifestations sportives de portée internationale.

2. Le sport enjeu de marketing urbain

Lausanne, siège depuis 1915 du Comité international olympique, a reçu le titre de « Capitale olympique » en 1993. La présence du CIO et le renouveau des Jeux olympiques dans les années huitante, ainsi que la profonde transformation du sport dès cette période, ont attiré en nos murs des fédérations sportives internationales, conscientes de l'importance d'être présentes là où les décisions se prennent, et des institutions internationales liées au sport (comme le Tribunal arbitral du sport). Notre ville est ainsi devenue la capitale administrative du sport. Elle est aussi, depuis une quinzaine d'années, l'hôte de manifestations sportives d'importance internationale. Dix championnats du monde, trois championnats d'Europe, des finales européennes ou des étapes de courses internationales ont eu lieu à Lausanne. L'existence du musée olympique contribue également au rayonnement de la ville.

Si la présence de ces fédérations et la tenue de ces manifestations peuvent paraître naturelles, il ne faut pas oublier qu'elles sont l'aboutissement de longues négociations et qu'une intense concurrence, menée par des villes et des Etats, existe. Depuis une dizaine d'années, les collectivités publiques, plus particulièrement les villes et les régions, des Etats industrialisés ont pris conscience du poids économique du sport. Dépassant l'approche classique du service à la population locale (construction et exploitation d'installations sportives, soutiens sous diverses formes aux clubs), elles considèrent le sport comme un élément de promotion, un outil contribuant au développement économique. Le sport devient une des facettes du marketing urbain et doit permettre d'asseoir la réputation de la cité, inciter les entreprises à s'y installer, créer de nouveaux emplois. Certes, les événements sportifs ou l'accueil de fédérations sportives ne sont pas la panacée du tourisme et du développement économique d'une ville (ou d'une région). Cependant, planifiés avec soin, ils peuvent être un moyen efficace de promotion des capacités et des charmes d'une cité.

Jouant sur l'expérience, les infrastructures (télécommunication, transport, capacité hôtelière, etc.), les coûts, la stabilité politique et économique, les avantages (fiscalité, loyers ou mise à disposition de locaux), les cités et régions se livrent une concurrence acharnée sur un marché restreint (le nombre de manifestations internationales d'importance, donc à fort retour sur investissement, et le nombre de fédérations internationales sont limités). Les activités liées au sport constituent l'une des spécificités de Lausanne. Le développement de notre cité et le bien-être de sa population en dépendent. D'où l'impérieuse nécessité de consolider les liens existants, de prendre soin de ceux qui sont déjà établis et de se doter des moyens permettant de lutter et de s'imposer sur ce marché particulier.

3. Description de la démarche

Au vu de la concurrence actuelle, il importe de disposer d'une organisation souple et à forte capacité de réaction. Il faut pouvoir rapidement entreprendre des campagnes auprès des médias ou de décideurs ; octroyer des mandats pour la recherche de sponsors tout en assurant les opérations de prospection nécessaires à l'accueil de nouvelles manifestations sportives et de fédérations. Cette souplesse et cette nécessité d'être proactif ne sont pas compatibles avec une planification budgétaire classique (budget de fonctionnement) ou une procédure - longue - de préavis particulier. Il s'agit également d'éviter le recours en catastrophe à des crédits supplémentaires.

Une telle capacité de réaction serait un signe fort donné aux organisateurs, aux sponsors potentiels, aux fédérations responsables et aux autres collectivités publiques. La Municipalité se propose par conséquent de demander à votre Conseil un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 1'000'000 de francs, qu'elle tient à considérer comme un crédit-cadre dans la perspective suivante :

- la liste des opérations prévues au chapitre 4 du présent préavis est prioritaire mais garde une valeur indicative ;
- en fonction d'éventuels événements imprévisibles, il peut advenir qu'une intervention, non prévue dans la liste précitée, doive être exécutée.

4. Utilisation du crédit-cadre

L'inventaire ci-après doit permettre à votre Conseil de se faire une idée de ce qui doit être concrètement entrepris afin d'assurer et de promouvoir Lausanne dans son rôle de capitale administrative du sport mondial.

Attribution de mandats

Les services communaux concernés et Lausanne Tourisme, au travers de leurs différentes unités, disposent d'un personnel compétent et expérimenté, dont le travail contribue à la réputation de notre ville dans le monde du sport. Toutefois, dans certains cas, il est nécessaire de pouvoir attribuer à des professionnels extérieurs des mandats pour des missions ponctuelles de prospection (recherche de manifestations ou de nouvelles fédérations qu'elles soient sportives ou para-sportives), de recherche de sponsoring (afin d'assurer le succès financier des manifestations devant être organisées à Lausanne) et de suivi / analyse (étude indépendante des forces et des faiblesses des actions entreprises) et, ainsi, concentrer les forces sur l'organisation des manifestations, l'accueil et le suivi de fédérations.

Suivi des fédérations

L'installation en nos murs d'une fédération internationale sportive ou para-sportive ne signifie pas qu'il s'agit d'un choix définitif. Certes, la présence de l'organe faîtière du sport international permet des contacts

directs, personnels. Cependant, les moyens modernes de communication, de transfert d'informations et de transports permettent à des villes plus ou moins proches de Lausanne de nous concurrencer et de démarcher des fédérations déjà établies. Il importe donc d'assurer un suivi et d'être attentif aux besoins de nos hôtes.

Constitution de dossiers de présentation ou de candidature

La forme et le contenu de ce type de document répondent à des exigences souvent très précises de la part des destinataires. Parfois forts onéreux, ils nécessitent le concours de graphistes, de professionnels de la communication et de traducteurs.

Envoi de délégations

Etre présent et faire du lobbying lors de congrès, forums, foires et plus particulièrement là où se discute l'avenir du sport mondial ou l'attribution de grands événements est une nécessité absolue pour l'avenir de Lausanne en tant que capitale administrative mondiale du sport et lieu de grands événements sportifs. Il importe donc de pouvoir y envoyer des délégations (composées selon la nature de la réunion) et ainsi faire de Lausanne un interlocuteur incontournable.

Ce principe s'applique également pour la promotion et la défense de candidature à l'accueil de fédérations ou à l'organisation de manifestations internationales.

Création de documents et d'objets promotionnels

Sous forme de brochures, de prospectus, de stylos, de pins, etc. ces objets concourent à la promotion de l'image de Lausanne.

5. Durée

La Municipalité ne peut indiquer aujourd'hui la durée d'utilisation du crédit sollicité. Elle déterminera les priorités au fur et à mesure avec pour constante la présence de Lausanne là où l'avenir du sport se décide. Elle renseignera votre Conseil sur l'utilisation faite de crédit durant l'exercice écoulé par le biais du rapport de gestion.

6. Charges financières

La Municipalité n'ayant accepté le principe de ce crédit que lors de l'examen du Plan directeur du sport, il n'est pas prévu au plan des investissements 2002 - 2003. Les charges financières annuelles, résultant du présent crédit, seront calculées en fonction des dépenses réelles.

L'usage du crédit-cadre n'aura aucune incidence sur l'effectif du personnel communal.

7. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2002/23 de la Municipalité, du 23 mai 2002
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité, à titre de crédit-cadre, un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 1'000'000 de francs destiné à défendre et à promouvoir Lausanne en tant que capitale administrative du sport mondial et lieu de manifestations sportives de portée internationale ;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissement y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :

Daniel Brélaz

Le secrétaire :

François Pasche